

CES NORMANDS POUR QUI PRÊCHAIT
SAINT JEAN EUDES
Par Jean Marie Gouesse

Il y a un siècle que le P. Boulay a rédigé son imposante biographie du " vénérable Jean Eudes ". Il s'y attarde sur un incident arrivé au collège de Lisieux dans les années 1670 ; peu avant la mort de votre fondateur. Un élève qui avait été exclu pour une insolence, revenait avec deux camarades pour " caillasser " les fenêtres de la maison. Les jeunes gens étaient renvoyés définitivement, leurs parents se plaignaient à la justice. "Les moeurs écolières ne changent guère, non plus que les exigences et les prétentions des familles", observe le biographe. Les écoliers auvergnons du temps de st. Jean Eudes seraient donc proches des " sauvageons " de nos " quartiers ". Je n'en suis pas certain et, si cela était, je n'aurais pas grand chose à vous dire puisque je vais évoquer pour vous le Normand qu'était st. Jean Eudes, la Normandie qu'il a si souvent parcourue et les Normands pour qui il a prêché et que, parfois, nous pouvons entendre.

LE NORMAND SAINT JEAN EUDES

Né à Ri, village proche d'Argentan, il y a tout juste quatre cents ans, il est mort à peu près octogénaire, ici, à Caen. Formé au voisinage de la maison paternelle puis chez les jésuites de cette ville, il n'a quitté sa Normandie natale pour un long séjour que dans les quatre années passées à Paris ou près de la capitale. C'était le temps de sa préparation et de son incorporation à l'Oratoire. Dès 1628 il était revenu à Caen et c'est ici qu'il a fondé vos maisons, les congregations de Jésus et Marie et de Notre-Dame de Charité. Prédicateur réputé et qui se fit entendre à la Cour, on sait qu'il a prêché cent dix-sept missions. Quatre-vingt-quatorze (quatre sur cinq) furent données en Normandie.

La Normandie, il la connaît donc. Il l'a " vue et marchée " pour reprendre les mots des contrats de fermage de ce temps-là. Il l'a parcourue de Cherbourg et Villedieu à Buchy et Vernon. Mais le pays où il a travaillé, c'est surtout une Basse Normandie septentrionale, les diocèses de Coutances et de Bayeux, et, au-delà de la Dives, en Haute-Normandie, celui de Lisieux. La Normandie orientale, les diocèses de Rouen et d'Évreux, ne l'a guère entendu. La Normandie plus méridionale ne fut pas son terrain d'action : il n'a prêché qu'une seule mission au diocèse de Sées, dans sa paroisse natale ; aucune au diocèse d'Avranches.

Pour ce fils de laboureur, la Normandie est rurale : au moins les trois quarts de ses missions ont été données dans l'une ou l'autre des petites paroisses dont le maillage serré et la population nombreuse couvrent la province. Cependant il s'est fait entendre dans les plus grandes villes. Les villes épiscopales : deux fois à Rouen, à Lisieux, à Coutances et, une fois, à Évreux. Caen et Saint-Lô l'ont accueilli trois fois. Cherbourg, avec deux missions, Honfleur et Granville, les trois ports de la Normandie occidentale l'ont reçu. Mais il n'a prêché de mission ni dans les cathédrales d'Avranches et de Sées, ni dans celle de Bayeux. Problème de financement pour les deux évêchés les plus pauvres de la province ? Ce n'est pas impossible. Mauvaises relations avec les autorités locales ? Les évêques ou le chapitre ? C'est vraisemblable.

C'est ainsi qu'avec d'autres, jésuites, capucins ou dominicains, mais plus que d'autres, il a façonné les Normands. Directement, par les missions. Indirectement, en formant le clergé dans les séminaires qui, à Caen, Coutances, Lisieux, Rouen et Évreux, lui ont été confiés entre 1644 et 1657.

Son travail fut un travail de longue haleine ; il s'inscrit à l'intérieur d'une vie particulièrement longue. Situer st. Jean Eudes dans l'histoire de France, c'est rappeler que s'il est né la même année que Louis XIII (Henri IV venait de pacifier son royaume), il est mort trois ans plus tôt que Colbert. Après des décennies de troubles intérieurs et de guerres étrangères, le roi " le plus grand qui fut sur la Terre ", avait su imposer son autorité. C'est à peu près entre la guerre de la Rochelle et les premières dragonnades que se place l'activité de St Jean Eudes.

Le situer dans l'histoire littéraire, c'est rappeler qu'il est contemporain du normand Pierre Corneille (1606-1684). Marie, fille aînée du poète, est baptisée à Rouen aux premiers jours de janvier 1642, quand les oratoriens ouvrent leur mission dans l'abbatiale Saint-Ouen. L'avocat à la Table de Marbre du Palais et Marie Lampérière, sa femme, sont-ils venus écouter le tout frais nommé " chef des missions de Normandie "? Constatons seulement que la composition de ses tragédies chrétiennes, Polyeucte et surtout Théodore, doit être située à cette époque. Que ces deux anciens élèves des jésuites parviennent alors, en même temps, à leur maturité. En 1643, le poète a donné Le Cid, Polyeucte, Cinna, Horace ; le supérieur de l'Oratoire de Caen, Le Royaume de Jésus et le Catéchisme de la Mission, il a engagé l'oeuvre de Notre Dame de Charité, entrepris de fonder le séminaire de Caen, il crée la Congrégation de Jésus et Marie.

Leurs carrières s'achèvent en même temps. En 1675, Corneille donne, sans grand succès, Suréna, sa dernière tragédie. Racine l'a supplanté, Phèdre est donnée en 1677.

St Jean Eudes avait clôturé sa dernière mission, à Saint-Lô, en février 1676 ; mais, par les maisons qu'il avait établies, son oeuvre perdurait.

C'est donc un demi-siècle d'activité, en Normandie bien plus qu'ailleurs, qui s'achève en 1680. Mais les Normands pour qui St. Jean Eudes avait prêché, n'étaient plus les mêmes que lorsqu'il avait engagé sa tâche. Les autres Français non plus, que le Grand-Siècle du " Roi-Soleil " était en train de " mettre à l'équerre ", de faire passer du baroque au classicisme.

LA NORMANDIE DE SAINT JEAN EUDES

C'est donc du Cotentin au Pays d'Auge que se développe la Normandie de St Jean Eudes et le diocèse de Coutance s' y fut " son diocèse de prédilection ". Un terrain sur lequel rapports administratifs, minutes des notaires, procès-verbaux de visites pastorales, avec les récits de mission du P. Finel, apportent de précieuses informations.

Cette Normandie est une province-frontière. Cherbourg qui avait été " la dernière retraite de l'Anglois ", à la fin de la guerre de Cent Ans, demeure une " importante place d'où l'on peut passer en Angleterre en dix heures de temps ". À Paris, la cour le sait bien qui soutient les Matignon, lieutenants-généraux (chefs militaires) dans la basse-province. Le roi attribue à leurs cadets l'un ou l'autre des diocèses de Coutances, ils y sont barons de Saint-Lô ou bien de Lisieux, ils y sont barons de Gacé. Nominations politiques comme le fut aussi celle de Claude Auvry, le trop injustement célèbre " prélat terrible " du Lutrin, qui était un client de Mazarin. Choix politiques, mais de bons évêques puisque les Matignon, la Maison et les évêques ont soutenu les missions. Puisque Claude Auvry sauva la jeune congrégation des eudistes en l'accueillant à Coutances quand elle était chassée de Caen et qu'il fut à l'origine des deux séminaires fondés dans son diocèse.

Fortement attachée au royaume de France, la Normandie y jouit d'une forte particularité juridique avec, pour son droit civil, une Coutume originale. Pour St Jean Eudes, le premier péché propre aux notaires, c'est " ne savoir pas la Coutume afin d'y conformer les contrats ". Malgré sa réforme en 1583, ce texte a conservé jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'essentiel d'un droit arrêté au XIII^{ème} siècle. Les règles successorales y assurent la force du lignage, ceux qui sortent d'un même ancêtre. Elles donnent à tous ses membres un droit de préemption, le " retrait lignager ", sur un bien propre, un " héritage ", qui serait aliéné. Ce droit de "clameur lignagère " peut s'exercer jusqu'à la septième génération.

Sauf au Pays de Caux qui connaît le droit d'aînesse, la Coutume impose l'égalité entre les héritiers. A ceci près que, lorsqu'elles ont des frères, les filles peuvent être exclues des successions. Les trois frères Eudes ont reçu chacun un tiers de l'héritage paternel ; leurs soeurs se seront contentées d'une dot très modeste et réglée en espèces. La condition des filles n'est donc pas la même quand les couples se forment. Sans frère, elles sont héritières et leur mariage demande parfois d'être contrôlé. Mais que des filles soient pourvues d'un frère, et leur père pourra les marier sans dot : " Et si rien ne lui fut promis, rien n'aura ". Les Normandes s'épousaient-elles pour leurs beaux yeux ? C'est peut-être le prix de quelque liberté.

Originalité encore, la Normandie forme à elle seule le ressort du Parlement de Rouen. Il juge en appel les affaires qui remontent des tribunaux subalternes. Cette cour est donc la seule interprète de la Coutume et elle donne aux tribunaux normands une jurisprudence commune. Elle exerce même un pouvoir législatif comme, en 1673, quand un de ses arrêts a donné à la Normandie le premier code des tutelles de la France coutumière.

Cette Normandie a une solide réputation de richesse. Richesse véritable de Rouen, commerciale et manufacturière, construite autour de son port par lequel Paris s'ouvre sur la mer ; richesse aussi d'une capitale régionale, métropole ecclésiastique et siège des cours souveraines. Richesse rurale des plaines céréalières productrices de bon blé mais, en certaines mauvaises années, la monoculture peut être une fragilité. Cette richesse masque la pauvreté des bocages enclavés. La culture du blé noir y nourrit médiocrement mais avec quelque régularité des paysans " mangeurs de bouillie ". Faute d'échanges suffisants, " les deniers dont ils paient leurs tailles ", les impôts, leur manquent et il faut aller les chercher " hors province " dans le " trafic ordinaire " des migrants saisonniers, colporteurs, ouvriers du bâtiment et même mendiants.

Sa réputation de richesse vaut à la Normandie d'être lourdement chargée d'impôts. Quand, sous Louis XIII et Richelieu, le Royaume affronte la Maison d'Autriche, la charge devient une insupportable surcharge. Clergé excepté, aucun groupe social ne fut épargné. Les nobles durent servir ou équiper des soldats, les magistrats et les villes supporter des emprunts forcés. Les cuirs, les papiers, les teintures furent grevées de taxes qui pénalisèrent les artisans. La gabelle fut alourdie. La taille, l'impôt direct qui charge les paysans, était déjà passée de un à deux entre 1631 et 1634 ; en 1638, elle monte à plus de trois. Dans l'été 1639, la Normandie se révolte. La Cour peut la croire tout entière entrée en rébellion. Les Nu-Pieds se soulèvent à Avranches et leur " armée de souffrance " tient la campagne jusqu'à l'hiver. Rouen, Caen, Bayeux, Coutances connaissent des émeutes sanglantes. L'ordre est rétabli par la force militaire. Marie des

Vallées se souvient qu'à l'arrivée du colonel Gassion : " On disait qu'il jetait les enfants du berceau par les fenêtres et qu'il les écrasait ". Derrière lui, le chancelier Séguier, " la justice armée ", impose le pouvoir du roi en faisant procéder à des exécutions sommaires et en suspendant les autorités locales. Les villes, qui doivent indemniser les victimes du soulèvement, subissent encore de nouvelles exigences fiscales. Le jeune Blaise Pascal qui accompagne son père, commis au recouvrement de ces taxes considérables, invente alors, pour le "soulager dans cet emploi ", la première machine à calculer. A Rouen, la famille a sa demeure sous les murs de Saint-Guen. Les Pascal, qui ne sont pas encore "convertis", ont pu entendre la mission de St Jean Eudes.

Les exactions fiscales aggravées par le châtement royal étaient d'autant plus redoutables que la population de la Normandie était affligée par les épidémies. La peste est installée dans la province.

Du milieu du XV^{ème} au milieu du XVII^{ème} siècle, Bayeux l'a subie onze fois, la dernière en 1638, l'année qui précède les révoltes aucune génération ne lui a échappé. St. Jean Eudes en a l'expérience lui qui a commencé son apostolat normand dans la peste de Caen en 1630.

Il peut donc, à la fin de l'été 1668, conseiller et consoler le supérieur du séminaire de Rouen car la ville est éprouvée par la peste, " effet de nos péchés ", " effet de [la] justice mais plus encore de [la] miséricorde de Dieu ". Cette épidémie qui a touché six cent vingt rouennais, en a tué un peu plus de cinq cents. Personne ne peut penser que sa relative bénignité annonce qu'elle est la dernière peste de Normandie. L'horrible peste de 1650 avait fait plus de deux mille cinq cents morts, doublant à peu près le nombre ordinaire des décès annuels. Rouen était peut-être la première ville du royaume après Paris et sa population était au plus haut (plus de 85 000 habitants), la peste précipita son déclin. Trente ans plus tard, quand meurt st. Jean Eudes, il n'y a plus que 70 000 rouennais.

Mais Caen qui, avec son ancienne Université et sa précoce Académie, a des allures de capitale intellectuelle, connaît une croissance démographique qui, de 1610 à 1680, lui fait doubler sa population. Dix ou douze mille caennais, vers le début du siècle, ils sont peut-être vingt-cinq mille à la mort de st. Jean Eudes. Croissance, mais on reste loin des effectifs rouennais.

Cette progression caennaise est soutenue par l'arrivée de migrants venus du plat pays. C'est une population fragile ou les femmes sont particulièrement exposées. En effet,

quand les prostituées ne sont pas elle-même filles de prostituées, car le dénuement total (en Normandie, les bâtards n'ont pas de parents) rend cette condition tragiquement héréditaire, c'est parmi les " passantes ", entendons les migrantes, que se recrutent " les femmes de mauvaise vie ". Dans les campagnes du Bauplois (entre Carentan et Portbail), on ne sait pas leur nom. Elles sont désignées par une périphrase, " la fille de la femme " d'un tel ; ou bien par un sobriquet : la Jerriaise (elle vient de Jersey), la Garce Noire, la Juque dehors, la Péqueresse, la Bouillante. La croissance caennaise porte donc avec elle ou aggrave les détresses qui ont conduit St. Jean Eudes à entendre Madeleine Lamy et à fonder un "refuge" dans la rue Saint-Jean.

CES NORMANDS POUR QUI PRÊCHAIT ST. JEAN EUDES

À cette époque, en 1641, l'Église de Normandie est déjà engagée dans la Réforme. La présence d'une forte minorité huguenote peut en avoir été l'aiguillon. Au milieu du siècle précédent, en effet, c'est la Normandie, et Rouen plus que Paris, qui pour la France du Nord, a fourni les plus gros contingents de réfugiés à Genève ; tandis que d'autres Normands avaient trouvé leur abri dans l'Angleterre si proche, ou même dans la Frise lointaine. C'est encore la Normandie qui, toujours dans la France du Nord, a " dressé ", c'est-à-dire institué, le plus grand nombre d'églises réformées. Les Normands du XVII^{ème} siècle vivent donc sur une " frontière de catholicité ". Le clivage confessionnel s'y fait sentir jusque chez les plus petites gens, capables, "si grossiers que soient leurs arguments, de disputer sur la Présence Réelle ; thème qui appelle les gestes les plus simples, qui tranchent et qui classent, immédiatement lisibles, adoration ? Ou idolâtrie ? Mais c'est grâce aux familles les plus relevées, de la noblesse militaire (Matignon, Harcourt, La Luthumière), des financiers qui manient les deniers royaux (Bernières) qu'apparaît la grande innovation : les communautés religieuses féminines se multiplient. Au diocèse de Bayeux, l'héritage médiéval était mince, deux abbayes, la Trinité à Caen et Cordillon près de Lingèvres. Treize établissements nouveaux s'y implantent. Les carmélites arrivent à Caen en 1616. Les ursulines ont trois maisons, à Bayeux, Caen et Vire. Les visitandines n'en ont qu'une, mais quatre communautés de bénédictines sont fondées dans les années 1640, quand St Jean Eudes institue la Charité, seule création normande. C'était le temps où les échevins de Rouen protestaient contre l'installation de couvents nouveaux. Des communautés semblables fleurissent aussi, bien que plus modestement, au diocèse de Coutances où les villes ne sont pas trop considérables. Ce diocèse n'avait connu qu'un prieuré de moniales bénédictines et encore était-il déserté au début du siècle. Au-delà des chiffres, Marie des Vallées fait sentir la radicalité de l'innovation : " Lorsque j'étais encore aux champs et jeune, on me faisait croire qu'il fallait nécessairement que toutes les filles se

mariassent ". A la campagne, où la femme ne paraît pouvoir subsister, vivre, que dans le couple, le célibat semblait impossible, la virginité consacrée était inconcevable.

Mais la Réforme, déjà commencée et dans laquelle s'inscrit la prédication de st. Jean Eudes, ne s'adresse pas qu'aux familles aisées qui peuvent faire recevoir leurs filles au couvent, elle vise chacun, homme ou femme, chacun à son rang, chacun selon sa qualité. Le péché est partout et recouvert par "une ignorance si crasse" qu'on pourrait imaginer que les Normands n'ont pas été évangélisés. Les archidiacres savent pourtant que, dans les cimetières ouverts aux passants et pâturés par le petit bétail, ces ossements qui affleurent parfois, sont peut-être les reliques de saints.

Et c'est bien parce que ces populations sont déjà christianisées qu'elles peuvent entendre l'enseignement des missionnaires. Le Salut leur est une référence commune qui peut facilement se nourrir de l'information ambiante. Le rapprochement est facile entre la peste et le péché ; c'est un poncif. Mais c'est l'actualité tragique de 1640 qui provoque l'émotion spectaculaire d'un public caennais : "Le bras du Seigneur est levé... Miséricorde ! ", l'assistance se jette à terre. Séguier est dans la ville, le cri vers Dieu jaillit comme a jailli l'appel à la grâce du roi. Dix ans plus tard, l'atmosphère est plus paisible à Denneville où prêche le P. Manchon, un augeron qui touche aux larmes son auditoire de paysans. En " se servant du terme de clameur usité dans la coutume de Normandie, il fit voir l'excès du pécheur qui vendait son âme, si précieuse d'ailleurs, à un si vil prix et l'obligation qu'il avait de la réclamer "

Ces Normands peuvent donc se convertir puisqu'ils sont sensibles à la prédication. Mais si la mission déracine le péché de chacun, ses coups ne portent guère contre certaines formes, collectives et désormais réputées déviantes, de la piété et de la charité. Ni les dévotions déclassées, comme les luminaires, ni les " abus " des confréries ne paraissent attaquées ; il y faudrait du temps et la mission est brève. Il y faut un travail de fond qui se prépare dans les conférences ecclésiastiques et dans les séminaires. Les " pasteurs " que doivent être tous les clercs, les "nouveaux-prêtres" de ce temps-là, y recevant une formation élémentaire.

Il n'empêche que la conversion des pécheurs peut toucher la vie paroissiale, la vie sociale. La correction des comportements de chacun affecte les moeurs de tous lorsque, par exemple, il s'agit du mariage. Car la formation des couples intéresse les personnes, leurs familles, la société et chacune avec ses intérêts propres.

Là dessus, les Normands connaissaient un ensemble de pratiques qui ne manquaient

pas de cohérence, mais qu'ils doivent maintenant considérer comme des formes du péché. Le Moyen-Âge avait connu le contrôle du suzerain sur le mariage de ses vassales. Au rang plus modeste, c'est devenu les contraintes que les seigneurs exercent sur les filles de leurs tenanciers quand elles sont héritières, leur faisant épouser leurs domestiques ou bien les empêchant de se marier hors de la seigneurie. D'autre part, les interdits de parenté qui prohibent l'inceste et que le droit canon étendait généreusement, peuvent, en Normandie, être réglés sur la pratique coutumière de l'exclusion successorale des filles : "Parenté de femme n'est pas un empêchement au mariage ". Ce qui, pour faire bref, peut autoriser les mariages de parents pas trop proches pourvu qu'ils ne soient pas homonymes. Avec pour résultat l'installation du couple dans ce qui est alors un inceste. C'est la situation de Thomas Turgis et de Françoise Pinel qui se sont mariés au commencement de 1663, bien qu'elle sût qu'il y avait " quelque parenté " entre eux c'était, à la quatrième génération, un mariage prohibé. " Un père confesseur de la mission étant de présent à Saint-Lô " leur fait prendre conscience de leur péché. La prédication des eudistes et les premières couches, les plus dangereuses, auront été les moyens de la grâce. Ils demandent une dispense pour réhabiliter leur mariage ; elle leur évite une séparation " bien rude en raison de l'amour qu'ils se portent " et de la naissance de leur enfant.

Garder les filles dans la seigneurie, admettre le mariage avec une parente par les femmes, c'est cohérent : les unions à l'intérieur du même groupe social sont plus facile ; l'endogamie villageoise plus étroite. C'est le bonheur de " vivre entre soi " : si la fille que je recherche n'est pas ma voisine, elle n'habite pas bien loin ; elle n'habite même pas de l'autre côté du ruisseau qui sépare de la paroisse la plus proche. St. François de Sales reprenant st. Augustin aurait vu dans ces pratiques un obstacle à la charité que les mariages doivent répandre en unissant des familles différentes. Les missionnaires commencent donc à imposer aux Normands le respect des règles canoniques. Ils le font avec d'autant plus de facilité que les normes de l'Église et les ordonnances du roi coïncident assez bien : la légitimité de l'aîné des Turgis est désormais incontestable.

Il faut aussi imposer des règles plus récentes, celles que le concile de Trente a définies. La célébration des noces exige des formes publiques, la présence du curé et de témoins. Les fiançailles se retrouvent déclassées. Il n'est plus possible de les confondre avec le mariage quoi qu'en ait pensé cet auditeur de la mission de Gatteville (1650) qui " tout haut " contredisait le prédicateur et soutenait que " les parties [étant] demeurées d'accord par les fiançailles, elles pouvaient en user comme dans le mariage sans crainte de commettre le péché". Ici encore, pouvoir royal, les officiers du Parlement, et autorité épiscopale travaillent dans le même sens, donc avec succès. Mais, le couple formé, sur

ce qui est le plus intime de la vie conjugale, la réussite n'est pas aussi bien assurée puisque, après le Catéchisme de la Mission (1643), il n'est pas une génération de missionnaires normands qui n'ait dû condamner les pratiques contraceptives ; le P. Chenois, dominicain de Caen, en 1672, le P. Sandret, jésuite d'Argentan, en 1706.

Corriger les pécheurs, réformer les moeurs communes, st. Jean Eudes et ses compagnons, les autres missionnaires et le clergé renouvelé auront profondément marqué les Normands. Même s'il fut masqué, l'ébranlement fut peut-être considérable. Car il faut bien constater une coïncidence. St. Jean Eudes prêche à Cretteville à l'automne 1664, à Brucheville dans l'été 1667, au Plessis l'été suivant. Ces paroisses sont proches de la Haye-du-Puits et de Carentan où il a donné une mission dans le carême 1668. C'est le terrain même où éclate, en 1669, l'affaire des sorciers du Mont-Etenclin. Des paysans sont poursuivis, des personnes de qualité sont compromises. Quétier, le curé de Coigny, qui fut inculpé n'avait pas pu ne pas aller à la mission de Cretteville, les deux paroisses se touchent. Simple coïncidence? mais si l'affaire est éteinte par la volonté du roi qui s'oppose aux condamnations du Parlement de Rouen, elle s'est peut-être prolongée par les vols sacrilèges qui, moins de dix ans plus tard, sont commis dans les églises de cet archidiaconé du Bauplois.

Est-ce vraiment une coïncidence ?

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE.

Sur saint Jean Eudes.

Les biographies du P. BOULAY (11 vol., 1905-1908) et du P. MILCENT (1985). Les études particulières d'A. PIOGER, sur l'orateur (1940), et du P. BERTHELOT DU CHESNAY, sur le missionnaire (1967).

Sur la Normandie.

Les éditions Privat ont donné, dans la collection "Univers de la France" une Histoire de la Normandie et des Documents de l'Histoire de la Normandie (M. de BOUARD dir.) et une Histoire de Rouen, (M. MOLLAT dir.) ; dans la collection "Pays et villes de France", une Histoire de Caen (G. DESERT dir.) Compléter chez C.L.D. par l'Histoire religieuse de la Normandie (N.J. CHALINE dir.) et le n° spécial "Corneille

et la Normandie" des Études normandes, 1984-1. La thèse d'histoire (Caen, 1999) de J. ALLAIS étudie impeccablement les communautés religieuses féminines du diocèse de Bayeux à l'époque moderne.

Les textes cités sont extraits des archives des eudistes (Annales du P. Costil) et des archives diocésaines de Coutances (visites pastorales, empêchements de mariage).